



# Calendrier de l'avent 2020

## REGLEMENT DES OPERATIONS

La société SEM VOLCANS, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 423 556 356 et ayant son siège social situé 2 ROUTE DE MAZAYES - 63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES organise un jeu concours (Ci-après le « Jeu ») intitulé « Calendrier de l'avent 2020 » destiné aux personnes physiques de plus de 18 ans.

### Acceptation du présent règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve par les participants du présent règlement.

### Organisation du Jeu

Ce jeu est ouvert exclusivement aux personnes physiques majeures, ayant plus de 18 ans.

Le jeu est ouvert du 1/12/2020 à 00h00 au 25/12/2020 à 23h59 (Durée de l'Opération).

Pour participer au Jeu, il est nécessaire cumulativement :

- D'être une personne physique majeure âgée de plus de 18 ans,
- Avoir complété les champs obligatoires du formulaire de participation en début de jeu sur le module Socialshaker le jour où vous souhaitez participer au Jeu pendant la Durée de l'Opération
- Cliquer sur a case correspondante à la date du jour
- Une seule participation par jour et par personne physique est admise.
- Aucun salarié de la SEM VOLCANS et/ou de son prestataire ne peut participer audit jeu

Tout bulletin incomplet et/ou présentant une anomalie (notamment : champs obligatoires non renseignés, adresse électronique ou code postal incorrecte, plusieurs participations pour une même personne physique le même jour) sera considéré comme nul et, en conséquence, ne pourra être considéré comme gagnant.

La SEM VOLCANS, et son prestataire, se réservent expressément le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant la validation des bulletins. Toute fraude sur ces points entraînera l'élimination du Jeu, sans que cela ne constitue un dommage pour ce dernier.

### Les Principes du Jeu – les Instants Gagnants aléatoires

Chaque jour pendant la Durée de l'Opération, un instant gagnant sera définie de manière secrète et aléatoire par l'organisateur du Jeu.

Pendant cet Instant Gagnant, le premier joueur, répondant aux critères définis ci-dessus, à se connecter sur le jeu remporte le lot du jour.

Les lots à gagner ci-après ont été de manière aléatoire et secrète associés à un jour du Calendrier de l'Avent

Les lots à gagner sont les suivants :

- 2 séjours pour 4 personnes avec 1 nuit dans l'un de nos hôtels partenaires et 2 entrées adultes + 2 entrées enfants 6-16 ans à Vulcania, à utiliser entre le 31 mars et le 1<sup>er</sup> novembre 2021
- 6 entrées adultes à Vulcania à utiliser entre le 31 mars et le 1<sup>er</sup> novembre 2021
- Un vol en parapente auprès de la société Arthur Rolle, immatriculée sous le numéro 84171103900013 (ci-après désignée « **le Prestataire** ») [dotation d'une valeur de 80€ TTC à utiliser avant le 30 juin 2021]



- 4 livres Vulcania Plus [dotation d'une valeur unitaire de 3,50€]
- 1 magnet Vulcania [dotation d'une valeur unitaire de 4,99€]
- Un jeu de société Défi Nature Volcans [dotation d'une valeur unitaire de 6,99€]
- 3 jeux de 7 familles [dotation d'une valeur unitaire de 6,50€]
- 3 peluches Pitoufeu [dotation d'une valeur unitaire de 9,90€]
- 2 t-shirts Vulcania [dotation d'une valeur unitaire de 19,90€]
- 4 beaux livres : Volcans, comprendre le volcanisme [dotation d'une valeur unitaire de 12,00€] ; la Chaîne des Puys [dotation d'une valeur unitaire de 12,50€] ; Explorons les volcans [dotation d'une valeur unitaire de 7,50€] ; Tout savoir sur les volcans [dotation d'une valeur unitaire de 9,95€]

Un seul lot par jour sera attribué par gagnant désigné sous le principe des Instants Gagnants par l'outil généré par notre prestataire Socialshaker.

Les lots attribués ne seront ni repris, ni échangés notamment contre leur valeur en espèces, y compris si le gagnant d'un jour 1 remporte le même lot un autre jour. Il est rappelé que tant les Instants Gagnants que les lots associés à une date sont définis de manière aléatoire.

## Remise des lots

Le participant est immédiatement averti du résultat, à savoir s'il a gagné ou non et le lot qu'il a remporté.

Le participant gagnant sera quant à lui ensuite contacté par e-mail personnalisé à l'adresse email indiquée sur le bulletin de participation dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin du jeu, soit avant le 25/01/2021, afin de confirmer (en fonction du lot) les modalités de réception et donc la communication éventuelle de son adresse postale et/ou de sa taille (cf T shirt).

Dans les quinze (15) jours de la réception de cet email, le gagnant devra confirmer accepter son lot et communiquer par retour de mail les informations précitées requises.

A défaut de communication desdites informations et/ou de confirmation dans le délai susmentionné, le gagnant perdra de manière définitive son lot, sans que cela ne puisse constituer un dommage pour ce dernier et sans que ce lot soit réattribué.

Le lot sera livré, en dehors des billets pouvant être transmis par voie électronique, par la voie postale conformément aux modalités de livraisons du Groupe la Poste.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

**La responsabilité de la SEM VOLCANS ne pourra être engagée en cas de communication d'une adresse mail et/ou d'une adresse postale erronée ayant entraînée l'impossibilité de réception du lot. De même, la SEM VOLCANS n'est pas responsable des conditions d'utilisation des lots, notamment aucun lot ne pourra faire l'objet d'un remboursement pour perte, vol, dépassement de la date limite d'utilisation.**

**De même, la SEM VOLCANS ne sera aucunement responsable de l'impossibilité pour le gagnant de pouvoir utiliser le lot aux dates de validités, sauf si cette impossibilité était du fait exclusif de la SEM VOLCANS.**

## Données personnelles

Les participants au Jeu communiquent à cette occasion à la SEM VOLCANS, et en particulier à son sous-traitant SocialShaker, les données personnelles les concernant à savoir nom, prénom, e-mail, code postal. Le défaut de renseignement des champs obligatoires du bulletin entraîne l'impossibilité de participer au Jeu.



Les participants seront également amenés à autoriser ou non la SEM VOLCANS à adresser des newsletters.

Des données complémentaires seront demandés aux gagnants pour permettre la remise des lots (sans que la liste soit exhaustive taille, adresse postale, âge..).

Ces données font l'objet d'un traitement automatisé par la SEM VOLCANS, via son prestataire Socialshaker. Les données sont récoltées aux fins d'assurer le suivi de la participation au Jeu et de l'attribution et l'envoi des lots aux gagnants.

Le responsable du traitement est la SEM VOLCANS, dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes. Les destinataires des données personnelles collectées sont les salariés, collaborateurs et prestataires de la SEM Volcans qui participent à l'organisation du Jeu.

Son principal sous-traitant mettant en oeuvre la solution des Instants gagnants est Socialshaker, dont la politique de confidentialité est accessible en ligne <https://www.socialshaker.com/politique-de-confidentialite>.

Les coordonnées de tous les participants sont conservées dans des conditions sécurisées et de confidentialité pendant la Durée de l'opération augmentée des durées de prescriptions. En cas d'acceptation, les données pourront être utilisées à des fins commerciales.

A la connaissance de la SEM VOLCANS, Aucun transfert en dehors de l'Union Européenne des données personnelles collectées n'est réalisé.

Les informations ainsi collectées seront tenues strictement confidentielles par la SEM VOLCANS.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/676) et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Ensemble les « Lois sur les Données Personnelles »), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui le concernent, dans les conditions et dans les limites prévues par les Lois sur les Données Personnelles

Chaque participant dispose également du droit de demander au responsable du traitement une limitation du traitement, du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, dans les conditions et dans les limites prévues par les Lois sur les Données Personnelles. Chaque Participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Pour en savoir plus sur les droits précités, chaque participant peut contacter la société SEM VOLCANS à l'adresse susmentionnée. Chaque participant peut également consulter la Politique Données Personnelles consultable en ligne sur le site internet <https://www.vulcania.com/>.

Pour l'exercice de ses droits, chaque participant peut par courrier à l'adresse postale suivante SEM VOLCANS - 2 ROUTE DE MAZAYES - 63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES ou par courriel à l'adresse suivante [bienvenue@vulcania.com](mailto:bienvenue@vulcania.com).

## **Responsabilité**

La SEM VOLCANS se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient, de modifier la dotation et de la remplacer par un lot d'une valeur au moins équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.



La SEM VOLCANS ne saurait être tenue responsable du non acheminement d'un lot si le gagnant est injoignable pour quelque cause que ce soit (changement d'adresse, adresse erronée, etc...) ou de la non réception du lot par le gagnant du fait d'une faute ou d'une négligence de la part du gagnant ou encore d'une mauvaise configuration de son adresse mail (exemple : courriel de la SEM VOLCANS automatiquement redirigé dans les courriels indésirables).

D'une manière générale, la SEM VOLCANS ne saurait être tenue responsable de la non-exécution en tout ou partie de ses obligations du fait d'une faute ou négligence des Participants ou du fait d'un cas de force majeure.

## **Propriété Intellectuelle**

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle relative au Jeu (notamment charte graphique, agencement, présentation, ce règlement...) appartiennent à la société SEM VOLCANS ou sont légalement exploités par cette dernière. Toute représentation et/ou reproduction de ces éléments sans autorisation expresse, écrite et préalable de la société SEM VOLCANS sera considérée comme une contrefaçon engageant la responsabilité civile et pénale de son auteur.

La participation au présent jeu-concours implique donc l'acceptation sans limitation, ni réserve pour toute utilisation non commerciale, du droit pour la SEM VOLCANS de reproduire le nom des gagnants sur ses supports de communication, sans que ces derniers ne reçoivent de rémunération, droit ou avantage autre que l'attribution de sa dotation.

## **Communication du présent règlement**

Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

## **Réclamation**

Toute réclamation relative au Jeu devra être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de la période du Jeu, soit au plus tard le 25/01/2021, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : SEM VOLCANS - 2 ROUTE DE MAZAYES - 63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations adressées dans d'autres formes et au-delà du 24/01/2021, cachet de la poste faisant foi.

## **Droit applicable**

Le présent Jeu ainsi que tout document y afférent sont régis par le droit français.

Les participants et la société organisatrice s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce règlement et/ou de ce Jeu. A défaut de résolution à l'amiable du litige dans un délai de deux (2) mois, les juridictions françaises sont seules compétentes pour connaître de tout litige se rapportant directement ou indirectement au Jeu.

## **Nous contacter**

Vous pouvez adresser vos questions ou commentaires relatifs à ce Jeu à l'adresse suivante SEM VOLCANS - 2 ROUTE DE MAZAYES - 63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES.



Directeur de publication : Monsieur Frédéric BONNICHON, en tant que Président de la SEM VOLCANS.